

Psychologue Unité d'Accueil Pédiatrique Enfant en Danger (UAPED) (volet pédiatrique)

1. Identification du poste

| | |
|--|---------------------------------------|
| Fonction | Psychologue UAPED |
| Service | Pédiatrie, UAPED |
| Pôle | Femme Mère-enfant |
| Code métier du répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière | 10P10 |
| Correspondance statutaire (corps) Correspondance statutaire (catégorie) | Corps des psychologues Catégorie A |

2. Présentation de l'établissement

Situé sur le territoire de santé du Littoral, l'Hôpital Alexandra Lepève – Centre hospitalier de Dunkerque est l'établissement support du GHT du Dunkerquois et de l'Audomarois qui comprend, outre l'Hôpital Alexandra Lepève, le Centre Hospitalier de la Région de St-Omer, l'Hôpital Maritime de Zuydcoote et le Centre Hospitalier d'Aire-sur-la-Lys

L'Hôpital Alexandra Lepève est un établissement de santé certifié classe A par la HAS.

Au sein d'un campus de 6 hectares en cœur de ville, l'établissement propose :

- Des activités de court séjour de médecine et de chirurgie avec un plateau technique de haut niveau,
- Les activités de Gynécologie-Obstétrique, de Néonatalogie et d'Orthogénie au sein de la maternité,
- Un hébergement médico-social (EHPAD)
- Un Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI et IFAS)
- Un Centre de Planification Familiale
- Un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)

La capacité d'accueil s'élève à 761 lits et places, dont 420 lits MCO. L'établissement est organisé en 6 pôles d'activités cliniques et médico-techniques.

Budget d'exploitation : 206 000 000 €.

L'établissement emploie, en 2023, 2060 professionnels non médicaux et 219 professionnels médicaux.

Les psychologues de l'hôpital sont regroupés en collège et travaillent en collaboration.

3. Mission et activité

Préambule

Le service de pédiatrie générale regroupe les activités d'hospitalisations et de consultations pour les enfants de 1 mois à 18 ans. Il dispose d'un service d'urgences pédiatriques. Il souhaite développer les missions spécifiques d'une Unité d'Accueil Pédiatrique Enfants en Danger (UAPED).

Le repérage et la prise en charge pluridisciplinaire des situations de négligences et mauvais traitements physiques, psychologiques et sexuels des nourrissons, enfants et adolescents sont des missions de service public prioritaires qui nécessitent, au sein du service de pédiatrie, l'organisation d'un parcours de soin adapté et spécialisé.

Extrait du protocole de mise en place d'une unité d'UAPED :

« Du fait de leur état de dépendance, de faiblesse et de fragilité physique ou psychique, les mineurs victimes de violences, maltraitances ou négligences présentent une vulnérabilité intrinsèque qui justifie tant une prise en charge spécifique, notamment soignante, qu'un traitement judiciaire adapté.

Une évaluation médicale, psychologique, sociale et de l'environnement familial du mineur victime est nécessaire afin d'adapter la prise en charge aux besoins de l'enfant en matière de soins, de constat et de protection. La parole de l'enfant doit être recueillie par des professionnels formés, dans un lieu sécurisant, protecteur et aménagé à cet effet.

C'est pour répondre à ces exigences que le second plan interministériel de lutte contre les violences faites aux enfants prévoit, dans sa mesure 6, de déployer les « Unités d'accueil pédiatrique enfants en danger » (UAPED). Ces unités ont été initialement pensées et développées par l'association La Voix De l'Enfant.

Celles-ci ont pour objet d'offrir, dans un lieu unique et adapté, avec du personnel formé, un accueil adapté à leur vulnérabilité, des soins, une audition par les services d'enquête et une prise en charge globale (médicale, judiciaire et médico-légale) du mineur victime. L'approche proposée dans le présent protocole a pour objectif de coordonner trois dimensions : soins, nécessité de la procédure pénale, protection, le tout dans le cadre de l'évaluation du mineur victime. »

Mission générale d'une UAPED

Les unités d'accueil pédiatrique enfant en danger (UAPED) regroupent, dans les services de soins pédiatriques ou pédopsychiatriques des centres hospitaliers, des ressources soignantes spécialisées en santé de l'enfant et de l'adolescent et une salle d'audition adaptée. **Ces unités permettent le soin et le « prendre soin » dès la première rencontre, l'accueil et le recueil de la parole du mineur victime dans des conditions adaptées et sécurisantes**, ainsi que l'organisation, en tant que de besoin, de son éventuelle protection administrative ou judiciaire dès son arrivée sur place.

Spécificités de l'UAPED du Centre hospitalier de Dunkerque

L'UAPED du Centre hospitalier de Dunkerque est composée de deux unités fonctionnelles :

- L'UAPED (volet pédiatrique) créée sur instruction DGOS de 2021
- L'UAPED-APMJ (volet-médico-légal) unité fonctionnelle depuis 2010 créée en partenariat avec la Voix de l'Enfant.

Dans son volet pédiatrique

L'UAPED (pédiatrique) a pour objet d'offrir, dans un lieu unique et adapté, avec du personnel spécialement formé :

- Un accueil du mineur victime de violence
- Un parcours spécialisé de soins et une protection adaptée à la situation ; un traitement des situations d'urgence
- Une prise en charge globale, médicale, psychologique et sociale

Dans son volet médico-légal

Lorsque la situation donne lieu à un traitement judiciaire, l'UAPED permet une prise en charge médico-légale assurée par le médecin légiste de l'unité de médecine légale (UML) et l'accueil pédiatrique médico-judiciaire (UAPED-APMJ).

L'APMJ organise en particulier et de manière spécifique l'accueil et la prise en charge des mineurs victimes de violences sexuelles de 4 à 16 ans révolus : auditions par des services d'enquête (officiers de police judiciaire des services de police et gendarmerie de toute la juridiction de Dunkerque) dans une salle spécialement aménagée et adaptée mise à disposition et équipée d'un local de supervision, examens médico-légaux, examens psychologiques exclusivement sur réquisitions judiciaires.

Dans son volet ressources

L'UAPED (pédiatrique et médicolégale) répond au-delà des missions premières aux professionnels de la santé et de la justice qui souhaiteraient une hospitalisation ou une consultation médicale dans une situation de danger ou de risque de danger repéré. Elle constitue ainsi une ressource de proximité spécialisée pour les professionnels du territoire confrontés à cette question des mineurs victimes de violences.

L'UAPED s'articule par ailleurs elle-même avec l'équipe régionale de référence du CHRU.

a. Mission générale du psychologue UAPED (pédiatrique)

Le psychologue rattaché au service de pédiatrie et à l'UAPED (volet pédiatrique) participe dans son champ de compétences au repérage, au dépistage, à l'évaluation pluridisciplinaire intra-hospitalière et à l'orientation thérapeutique des situations de mauvais traitements ou enfants en danger en amont d'un signalement aux autorités administratives ou judiciaires ou d'un dépôt de plainte. Il intervient également dans les situations d'urgence avec ou sans OPP.

Ce professionnel référent travaille en étroite collaboration avec l'équipe médicale et pluridisciplinaire du service de pédiatrie, celle de l'UAPED et le médecin coordinateur. Elle assure également à ses côtés une fonction complémentaire de coordination entre les acteurs

soignants, médico-sociaux et judiciaires, pour une prise en charge au sein de l'UAPED articulée, fluide et adaptée aux besoins du mineur et à sa situation.

b. Activités

Avec la famille et le patient :

- Réalise les entretiens d'évaluation psychologiques individuelles et entretiens parents / nourrisson / enfant / adolescent
- Intervient et traite les urgences suite à alerte ou / et situation à risques d'enfants en danger
- Elabore avec le médecin référent les modalités d'orientation pour la poursuite de la prise en charge psychologique.
- Met à jour les données cliniques dans le dossier patient
- Rédige dans le dossier patient des comptes rendus relatifs aux observations, aux entretiens et aux interventions
- Référence et organise son activité aux fins d'élaboration du rapport d'activité UAPED

Avec les différents intervenants en interne :

- Participe aux transmissions de l'équipe de soins intra hospitalière pour information et retour des prises en charge urgentes et non urgentes
- Participe aux staff UAPED
- Participe aux réunions de service, institutionnelles et synthèses : participation à l'élaboration du projet UAPED et amélioration du parcours et de la qualité des soins de l'enfant pris en charge
- Peut intervenir (sur sollicitation) auprès des autres services hospitaliers pour les situations de maltraitance des mineurs (maternité, gynécologie, orthogénie, néonatalogie etc...)

Avec les intervenants extérieurs

- Travaille en lien avec les psychologues du service de pédiatrie
- Travaille en lien avec l'équipe de liaison de l'espace adolescent et le service de pédopsychiatrie 59101 de l'EPSM des Flandres (CMP du secteur) et autres ressources du territoire pour orientation des suivis thérapeutiques (CAMPS, CMPP, médecins et psychologues libéraux)
- Travaille en lien avec les services du département du Nord (UTPAS, CRIP, PMI) et/ou les services d'enquête (police, gendarmerie), le tribunal judiciaire ; les autres partenaires et associations du réseau de soins
- Coordonne, en collaboration avec l'équipe UAPED (médecin coordinateur, médecin légiste), l'intervention des interlocuteurs internes et externes sur le territoire de santé (établissements de santé, libéraux, réseaux, associations) dans le respect du secret médical, du secret professionnel et de l'éthique hospitalière tout au long du parcours de prise en charge

Temps de formation, information, recherche (FIR)

- Accueille et forme des stagiaires psychologues
- Participe à des activités de sensibilisation et de formation des professionnels
- Actualise ses connaissances théoriques dans les différents domaines de compétences clinique et psychopathologique et dans le champ de la maltraitance en particulier ; groupes de supervision clinique
- Peut participer aux temps d'échange au sein du collège des psychologues

4. **Compétences requises**

Savoirs-requis

- Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent
- Des connaissances dans les domaines de la maltraitance, victimologie, psychotraumatologie seront appréciées

Savoir-faire requis

- Conduire des entretiens cliniques
- Repérer, évaluer et analyser les situations enfants en danger
- Coordonner ses actions au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Rédiger les comptes rendus et/ou signalements aux autorités compétentes administratives et judiciaires en coordination avec l'équipe UAPED
- Sensibiliser et former les stagiaires et professionnels des équipes de soins ; ainsi que celles du réseau

Savoir-être requis

- Sens de l'écoute, empathie
- Qualités humaines propres à la relation d'aide et spécifique au psycho-traumatisme
- Discrétion professionnelle
- Aptitude et appétence pour le travail en équipe pluridisciplinaire
- Qualité rédactionnelle
- Autonomie, rigueur
- Flexibilité, disponibilité, adaptabilité
- Résilience au regard de la charge mentale qu'impliquent les prises en charge de mauvais traitements à enfants

5. **Position dans la structure**

Liens hiérarchiques

Sous l'autorité hiérarchique du directeur du Centre hospitalier de Dunkerque représenté par le directeur des ressources humaines

Liens fonctionnels internes au service

- Médecin chef de service de pédiatrie
- Médecin pédiatre coordonnateur de l'UAPED

6. **Contraintes de fonctionnement**

Temps de travail

Temps partiel - 0,5 ETP - Repos fixe samedi et dimanche – RTT

7. Nature et niveau de formation

Master 2 ou DESS de Psychologie Clinique ou Master 2 de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent

Expérience professionnelle souhaitée dans le champ de la maltraitance à enfants, victimologie et psycho-traumatologie